



## **REGLEMENTS SPECIFIQUES – DISTRICT DE LA SARTHE DE FOOTBALL**

### **Art. 50 bis. – Carton jaune aggravé (uniquement dans le district de la Sarthe)**

Dans les catégories seniors et jeunes (U13-U15-U18) et dans les championnats et coupes organisés par le district de la Sarthe de football.

1 Un joueur conteste de façon véhémement par paroles ou gestes une décision ou une non décision de l'arbitre, s'en prend de même façon à un adversaire, à un partenaire ou au public est passible du carton jaune aggravé.

- Si c'est lors d'un arrêt de jeu, le joueur fautif reçoit un avertissement et est exclu par l'arbitre pendant 10 minutes (carton jaune aggravé).
- Si le ballon est en jeu, l'arbitre arrête le jeu, averti le joueur, l'exclue 10 minutes et reprend le jeu par coup franc indirect pour l'équipe adversaire.

2 Le décompte du temps des 10 minutes est effectué par le dirigeant (licencié et inscrit sur la feuille de match) du banc de touche du joueur pénalisé.

3 Le retour du joueur sur le terrain à la fin des 10 minutes ne peut s'effectuer qu'avec l'autorisation de l'arbitre (même sans arrêt de jeu).

### **Art. 15 bis. – Appel des joueurs avant la rencontre (uniquement dans le district de la Sarthe)**

Dans les catégories seniors et jeunes (U13-U15-U18) et dans les championnats et coupes organisés par le district de la Sarthe de football.

- 1 A 15 minutes du coup d'envoi, il est obligatoirement procédé à la vérification des licences en présence de l'arbitre central et ses 2 assistants. L'arbitre notifie sur la feuille de match ou l'annexe la réalisation ou non de l'appel.
- 2 Le capitaine de l'équipe visiteuse fait l'appel de tous les joueurs de l'équipe locale en consultant chaque licence, puis le capitaine de l'équipe locale fait de même vis-à-vis de l'équipe visiteuse. Pour les équipes U13 et U15, le capitaine peut être remplacé ou assisté par le dirigeant inscrit sur la feuille de match.
- 3 Tous les joueurs débutant la rencontre doivent être présents lors de l'appel. Les remplaçants même absents, doivent être inscrits sur la feuille de match.
- 4 Les équipes refusant d'effectuer l'appel se verront sanctionner par le district d'une amende de 12 €.